

Propositions de l'ANVP présentées le 16 octobre 2007 au Comité d'Orientation Restreint de la loi pénitentiaire.

Délégation de l'ANVP:

Marie-Paule Héraud Présidente.

Visiteuse à la Maison d'Arrêt de 87000 Limoges

Michel Jouannot Secrétaire général.

Visiteur à la Maison d'arrêt de 94260 Fresnes

Yves Crespin Trésorier.

Visiteur à la Maison d'Arrêt de 17100 Saintes

Documents joints remis ce jour:

- Texte de l'intervention de l'ANVP avec les trois propositions prioritaires.
- Propositions de l'ANVP pour une loi d'orientation sur la peine et le service pénitentiaire.
- Courrier adressé à l'ANVP par Monsieur Nicolas Sarkozy.
- Communiqué de presse du 13 juillet 2007.

Propositions de l'ANVP présentées le 16 octobre 2007 au Comité d'Orientation restreint de la loi pénitentiaire.

Depuis de longues années (*plus de 75 ans*), les visiteuses et visiteurs bénévoles (*environ 1000 à ce jour*) adhérents de l'ANVP (*association reconnue d'utilité publique et agréé jeunesse & éducation populaire*) rencontrent de manière suivie des personnes incarcérées dans les prisons (*MA et établissements pour peine*) françaises.

L'expérience et l'expertise ainsi acquises ont amené l'ANVP à établir une liste de propositions pour une "loi d'orientation sur la peine et le service pénitentiaire".

Ce document, largement diffusé au printemps dernier aux candidats à l'élection présidentielle a reçu un accueil généralement favorable, en particulier de la part de Monsieur Nicolas Sarkozy qui a bien voulu nous confirmer par écrit que nos « propositions ...seront examinées en détails ».

Ces propositions (*détaillées dans le dossier joint qui vous est remis*), facilement réalisables et finançables mais nécessitant une forte volonté politique, sont de plus en parfaite cohérence tant avec les recommandations des récents rapports parlementaires qu'avec celles du Conseil de l'Europe à travers l'approbation officielle par la France le 11 janvier 2006 des règles pénitentiaires européennes (RPE).

Le fil directeur des propositions de l'ANVP peut être résumé ainsi :

Incarcérer moins, pour mieux accompagner les personnes mises en cause, vers une réintégration dans la société

Consciente des urgences et des enjeux en ce domaine, prenant en considération le contexte politique et social, l'ANVP attend néanmoins que les trois propositions suivantes soient prises en compte dans la prochaine loi d'orientation pénitentiaire :

Première proposition : Rendre effectif l'encellulement individuel.

A compter du 12 juin 2008, la non observation de cette obligation (article 716 du CPP) pour les personnes mises en détention provisoire serait extrêmement lourde de conséquences. La réalisation de ce principe est le premier garant de conditions de détention dignes et humaines permettant d'améliorer l'hygiène et la santé des personnes incarcérées.

.../...

.../...

Deuxième proposition : Rendre **exceptionnelle** la mise en détention provisoire et en encadrer strictement le temps lorsqu'elle s'avère indispensable.

Développer de manière quasi systématique les aménagements et réductions des peines ainsi que les peines alternatives à l'incarcération afin d'assurer les conditions nécessaires à une sortie de détention limitant les risques de récidive.

Troisième proposition : Permettre à toute personne privée de liberté d'entreprendre une activité rémunérée de travail ou de formation. A défaut, mise en place d'un revenu minimum (50% du RMI par exemple).

Enfin, s'agissant d'une loi d'orientation dont la réalisation complète nécessite du temps (trois ou quatre ans), il nous paraît indispensable d'inscrire dans le projet de loi une évaluation régulière afin de permettre aux acteurs concernés (puissance publique, élus, administration pénitentiaire, associations intervenantes...) d'apprécier la réalisation des objectifs assignés et proposer d'éventuelles mesures correctives.